

Bruxelles, le 2 décembre 2013

CONFLIT SOLAIRE UE/CHINE

Les fabricants européens de modules solaires se félicitent de la décision de l'Union européenne d'imposer des mesures anti-dumping aux panneaux photovoltaïques provenant de Chine

Cette décision qui fait date devrait aider à endiguer le flot de panneaux solaires financés par l'Etat chinois, arrivant en Europe. EU ProSun reste néanmoins critique sur le système de prix minimum instauré par l'accord à l'amiable conclu entre l'Union Européenne et la Chine et attend de la Cour Européenne de Justice qu'elle le déclare nul et non avenu.

Ces mesures de défense du marché européen ont été imposées à la suite d'une plainte déposée par EU ProSun, groupement rassemblant la majorité des fabricants de modules solaires européens.

Milan Nitzschke, Président d'EU ProSun, a commenté cette décision : « Les taxes douanières de 48% environ imposées par l'Union européenne, devraient au moins compenser partiellement les énormes sommes d'argent investies par le gouvernement chinois pour mettre les fabricants solaires européens hors jeu de leur propre marché et casser le marché en lui-même. C'est un conflit entre des économies de marché et la plus importante économie planifiée par un Etat. Sans ces mesures de défense, les entreprises de libre marché sont à la merci des plans quinquennaux de la République populaire de Chine, de ses subventions illégales et de son dumping. »

Selon les plans quinquennaux chinois prévoyant de mettre la main sur le marché mondial du secteur solaire, il a été mis en place une surcapacité de production équivalente au double de la demande mondiale. De telles distorsions du marché déprécient les prix artificiellement, ce qui veut dire qu'aucune entreprise d'aucun pays, à part de Chine, ne peut fonctionner de façon rentable. La Chine contrôle désormais plus de 80% du marché solaire mondial et européen impactant de nombreuses entreprises en Europe, aux Etats-Unis, en Corée du Sud et, même pour d'autres, les obligeant à cesser leurs activités dans le secteur solaire.

Milan Nitzschke poursuit en déclarant : « Ces droits douaniers sur le solaire sont la première lueur d'espoir pour les entreprises européennes pour revenir sur le marché avec des produits de haute qualité. »

Néanmoins, EU ProSun est très critique sur les prix minimums fixés sur les importations solaires chinoises : « Les prix minimums convenus avec la Chine sont beaucoup trop bas et même plus bas que le coût réel de fabrication de produits solaires en Chine », ajoute Milan Nitzschke.

Dans le cadre d'un accord bilatéral, l'Union européenne et la Chine ont, en effet, convenu que les panneaux photovoltaïques vendus à un prix plancher de 0,56 centimes d'euro seraient exonérés de mesures anti-dumping.

Les entreprises européennes du secteur solaire ont d'ailleurs déposé une plainte auprès de la Cour européenne de Justice contre cet accord illégal.

Milan Nitzschke a déclaré : « Nous attendons que la Cour européenne déclare finalement nul et non avenu ce système de prix minimum. Ensuite, les droits douaniers décidés par l'Union européenne s'appliqueront à tous les importations solaires chinoises. La Cour européenne doit restaurer un marché libre et rationnel en Europe complètement libéré des subventions et du dumping du gouvernement chinois. »

L'accord amiable sur les prix minimums ne s'appliquera pas aux entreprises chinoises qui violeraient le prix plancher de 0,56 centimes d'euro sans frais de vente, soit 0,60 centimes d'euro par watt fourni au sein de l'UE. Des indicateurs montrent déjà que certaines compagnies chinoises violent cet accord en vendant en dessous du prix plancher fixé. Ces violations pourraient mener à une annulation partielle ou totale de l'accord entre la Chine et l'UE.

Toute infraction au prix convenu aboutira à l'application de taxes douanières sur les produits des fabricants concernés. En cas de violations sérieuses ou nombreuses de l'accord, il y aura une imposition complète des droits douaniers.

Pour plus d'informations: www.prosun.org

E-mail: info@prosun.org